

Depuis des années, les Etats-Unis et le Canada prennent annuellement des dispositions pour accorder des privilèges d'escale aux navires qui se livrent à la pêche au flétan le long de la côte occidentale des deux pays. En 1950, cet échange de privilèges a pris une forme permanente à la suite d'une convention qui a été signée à Ottawa le 24 mars et ratifiée le 13 juillet. En vertu de cette convention, les pêcheurs de flétan de chaque pays bénéficient de privilèges d'escale dans les ports occidentaux de l'autre pays, qu'il s'agisse d'effectuer des réparations, d'y prendre des approvisionnements et du matériel ou d'y décharger leurs prises.

Amérique Latine

La légation du Canada à Cuba ayant été élevée en octobre au rang d'ambassade, le Canada possède maintenant six ambassades en Amérique latine, les autres étant en Argentine, au Brésil, au Chili, au Mexique et au Pérou, et un consulat général à Caracas (Venezuela) ainsi qu'un consulat à Sao-Paulo (Brésil). Le Canada s'est fait représenter par un ambassadeur spécial aux cérémonies d'inauguration du président du Pérou et du président d'Haiti, en août et en décembre.

Deux unités de la marine canadienne, le *Magnificent* et le *Micmac*, ont fait en mars une escale de quatre jours à La Havane et y ont été l'objet d'une chaleureuse réception de la part du Gouvernement cubain et de la population havanaise.

Nos missions se sont particulièrement efforcées de maintenir et même de relever le haut niveau atteint par notre commerce avec l'Amérique latine dans la période d'après-guerre. Malgré les nombreuses et rigoureuses mesures de conservation des devises étrangères, imposées par de nombreux gouvernements, notre commerce global avec cette région semble devoir dépasser les chiffres de 1949. Une délégation commerciale du Canada a rendu visite à plusieurs pays de l'Amérique latine et conclu des accords commerciaux avec le Venezuela, l'Equateur et le Costa-Rica. Ces accords garantissent sur un pied de réciprocité le traitement de la nation la plus favorisée en tout ce qui concerne les droits et taxes de douane, l'octroi de devises ainsi que des contingents d'importation pour les transactions commerciales.

Au cours de l'année, il y a eu des échanges de personnes dans les domaines techniques et culturels. Grâce au programme des Nations Unies pour l'assistance technique aux pays insuffisamment développés, le Canada a mis à la disposition de certains pays de l'Amérique latine des experts et des techniciens. L'une des initiatives les plus importantes et les mieux réussies, dans le cadre de ce Programme, a été l'étude, pendant trois mois, des problèmes fondamentaux de l'économie bolivienne; cette étude a été confiée à une mission de treize experts dirigée par M. H. L. Keenleyside, ancien sous-ministre des Ressources et du Développement économique. Le ministère des Affaires extérieures a coopéré avec les Nations Unies en vue de